



AVANT PROPOS

La FAGE publiait en 2002 son premier indicateur du coût de la rentrée étudiante. En 2015, le constat est difficile. Si l'enveloppe que devront consacrer les étudiants à la rentrée est en diminution par rapport à 2015, les frais de la vie courante ne diminuent pas et les inégalités se creusent.

Il faut souligner que pour la première fois, et grâce à des réformes demandées par la FAGE, le prix moyen d'une rentrée enregistre une diminution significative de 6.80%. L'encadrement des frais d'agence immobilière permet en effet une réduction moyenne de plus de 40% des tarifs des prestations des agences lors de la location d'un appartement. Cette mesure a un impact significatif dans un pays où l'âge moyen de décohabitation est parmi les plus bas d'Europe. L'accès au logement étant une des étapes primordiales du parcours d'autonomie d'un jeune mais aussi un préalable important à la libre orientation et à l'accès à l'enseignement supérieur, la FAGE se félicite de l'impact de cette mesure.

L'expérimentation de l'encadrement des loyers à Paris influe elle aussi sur le coût moyen du logement en Île-de-France. Si cet impact est limité puisque la mesure ne concerne que Paris, il est bien réel. La FAGE, observant l'efficacité du dispositif, renouvelle son souhait de voir l'encadrement des loyers généralisé à tout le territoire, prioritairement aux logements de petites surfaces en zone tendue.

L'indicateur de la FAGE classe depuis 13 ans les différents postes de dépenses en deux catégories, les frais directement liés à la rentrée et les frais de la vie courante, mensuels et récurrents. Aussi, si une amélioration est réelle concernant les frais de rentrée, le coût de la vie étudiante lui ne diminue pas, après avoir enregistré plusieurs hausses successives au cours des dernières années.

Cette stagnation permet à la précarité de s'intensifier, mais surtout aux inégalités de se creuser. En 2015, un étudiant sur deux devra se salarier pendant l'année. Pire, un étudiant sur quatre environ, aura à exercer une activité sans lien avec sa formation et fortement concurrente à ses études. La FAGE remarque que ce sont les étudiants issus des familles populaires et moyennes qui occuperont ces emplois les moins « qualifiés », et qui dépasseront souvent un mi-temps, risquant ainsi le décrochage. Ce sont ces mêmes étudiants qui sont aujourd'hui mis à l'écart du système de bourses. Il n'est pas acceptable, dans un tel contexte, que 2015 soit la première année depuis 2012 à ne pas faire l'objet d'une amélioration des bourses étudiantes. La FAGE alerte le gouvernement sur la nécessité d'agir en revalorisant le montant de chaque échelon et en octroyant une aide à de plus nombreux étudiants, prioritairement en élargissant substantiellement l'échelon Obis.

Les inégalités ne se bornent pas au salariat étudiant. En 2015 encore, de trop nombreux étudiants sont en marge des droits et de l'accès aux aides. Les formations sanitaires et sociales font partie des formations dont la gestion a été confiée aux régions lors du deuxième acte de décentralisation. Les étudiants de ce secteur font face à une hétérogénéité des politiques régionales rendant les aides très inégales selon les régions. À l'aube des élections régionales, il est grand temps de faire des conditions de vie des étudiants inscrits dans des formations gérées par les Régions, une priorité.

Enfin, cette rentrée voit aussi certaines écoles et certains grands établissements augmenter considérablement leurs frais d'inscription. Cette dynamique risque de parachever le dualisme existant dans l'enseignement supérieur et de consacrer une vision mercantile du savoir. La FAGE dénonce fermement ces choix tendant à fermer les portes de ces formations aux étudiants les plus précaires. Le débat autour du financement du service public d'enseignement supérieur et autour de la conduite que doit tenir le ministère face aux formations supérieures privées ne peut plus être éconduit !

Finalement, si certaines mesures attendues soulagent un budget de rentrée qui avait explosé ces dernières années, le quotidien d'un étudiant en 2015 ne s'annonce pas moins rude que l'année dernière. Les inégalités d'accès aux études, à la réussite, à l'insertion ne pourront se résorber que par une politique sociale ambitieuse : celle-ci ne pourra faire l'économie d'une mesure dès septembre 2015, c'est le prix de la démocratisation, mais aussi celui de la construction d'un contrat social juste et serein entre les jeunes et la Nation !

Bonne lecture,

Alexandre LEROY
Président de la FAGE

Présentation de l'indicateur FAGE du coût de la rentrée 4

Les chiffres du coût de la rentrée 2015 6

Les revendications de la FAGE pour un enseignement supérieur plus juste 8

Analyse du coût de la rentrée 2015 10

Salariat étudiant : cercle vicieux de la précarité 11

Des droits et aides sociales hétérogènes et inégalitaires 14

Grandes écoles : fossoyeurs de la démocratisation ? 16

L'indicateur : méthodologie poste par poste 18

Annexe 1 : Bibliographie et références 20

Annexe 2 : Les loyers ville par ville 21

Présentation de l'indicateur FAGE du coût de la rentrée

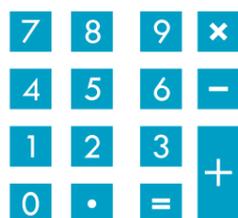
Comment l'indicateur est-il calculé ?

Depuis 13 ans, la FAGE édite son indicateur national du coût de la rentrée pour un étudiant primo-entrant, décohabitant et non-boursier. Cet indicateur se base à la fois sur le calcul des dépenses spécifiques de la rentrée et sur les dépenses mensuelles, récurrentes. Ce calcul permet de présenter fidèlement le coût d'une rentrée dans l'enseignement supérieur mais aussi le coût de la vie d'un étudiant. Les dépenses indiquées dans cet indicateur supposent des conditions de vie garantissant la réussite de l'étudiant.

>>> Les frais de la vie courante sont répartis en différents postes, à savoir : le loyer et les charges, les repas au restaurant universitaire, la téléphonie et internet, le transport, les loisirs, l'alimentation, les vêtements, les produits d'hygiène et les équipements divers.

>>> Les frais spécifiques de septembre sont composés de 7 postes de dépenses, à savoir : les droits d'inscription, la cotisation à la sécurité sociale étudiante, la complémentaire santé, la médecine préventive, les frais d'agence immobilière, l'assurance logement et le matériel pédagogique nécessaire aux études.

2 335.45



L'indicateur du coût de la rentrée, calculé par une moyenne pondérée selon les effectifs étudiants, permet une analyse spécifique de la situation particulière d'Île-de-France et de province. Les étudiants franciliens font historiquement face à des dépenses plus élevées, notamment en termes de logement et de transport. Cependant, en 2015, **cette tendance est en recul** grâce à l'encadrement des loyers expérimenté à Paris et à la mise en place de la tarification unique des transports en commun.

Alors qu'en moyenne, un étudiant francilien dépensait 13.93% de plus pour la rentrée et 23.72% de plus

pour les frais mensuels qu'un étudiant de province en 2014, **ces écarts se réduisent à 6.01% pour les frais de rentrée et 21.30% pour les frais mensuels** en 2015.

Le coût affiché pour un étudiant de province, bien qu'effectué à partir d'une moyenne de 33 villes universitaires, ne peut être transposé à chacune d'entre elles. Les fédérations territoriales et associations générales étudiantes de la FAGE réalisant une étude plus spécifique pour leur ville, département ou région, sont en mesure d'apporter des éléments plus précis sur leur territoire ou une filière en particulier.

L'indicateur FAGE du COÛT de la rentrée étudiante
Édition 2015

La FAGE par une démarche scientifique mais aussi son expertise du monde étudiant propose son indicateur du coût de la rentrée 2015. À travers des critères aussi bien qualitatifs que quantitatifs, les postes de dépenses identifiés s'assurent d'une validité permettant ainsi l'analyse concrète des conditions de vie étudiante. La FAGE, à travers ce dossier de presse, apporte des pistes de réflexion et des solutions concrètes concourant à répondre à une dynamique qui ne s'enraye pas, celle de la montée des inégalités d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur.

La rentrée 2015 est marquée par une forte diminution des frais liés aux dépenses de rentrée. L'encadrement des frais d'agence, premier poste de dépense de la catégorie, représente, en moyenne, une économie de 42.25% passant d'un coût moyen de 447.85 € en 2014 à un coût moyen de 258.63 € en 2015. L'expérimentation de l'encadrement des loyers menée à Paris participe elle aussi à la diminution des dépenses liées au logement pour les étudiants franciliens. Les frais d'inscriptions universitaires, gelés pour 2015, n'entraînent logiquement pas de hausse de la catégorie « Frais de rentrée ».

Les frais de la vie courante, dépenses auxquelles les étudiants devront faire face chaque mois, sont en stagnation depuis 2014. Cette stagnation s'explique d'une part par une inflation faible et par le poids mesuré de la réduction des coûts de transport en Île-de-France et dans quelques autres métropoles ainsi que de l'encadrement des loyers à Paris.

Pourtant, il est étonnant de constater que **ces améliorations pour les budgets des étudiants n'ont pour le moment pas d'impact significatif sur la progression des inégalités dans l'enseignement supérieur**. Si l'indicateur réalisé par la FAGE prend le postulat d'un étudiant entrant en première année à l'Université, il faut garder en mémoire que le nombre de formations privées lucratives s'envole depuis plusieurs années, et qu'entre 2014 et 2015 plusieurs

grandes écoles ont acté une envolée indécente de leurs frais d'inscriptions. De plus, le salariat tout au long de l'année est toujours une réalité pour près d'un tiers des étudiants, et au sein de ce phénomène, ce sont les étudiants issus des catégories socio professionnelles populaires et moyennes qui rencontrent le plus de difficultés. Ils sont en effet plus contraints que les autres catégories d'étudiants à exercer une activité sous-qualifiée, sans lien et concurrente à leurs études, nuisant à leur réussite. Ces étudiants ne peuvent donc prétendre bénéficier d'une nouvelle conception émergente du salariat étudiant, celle de l'acquisition de compétences professionnelles, puisque n'ayant pas accès aux emplois adéquats.

Ainsi, ce sont trois tendances qui se dégagent à l'occasion de cette rentrée 2015. **Les frais liés à la rentrée sont en forte diminution, le coût de la vie, correspondant aux frais mensuels et récurrents, est en stagnation mais les inégalités constatées dans l'enseignement supérieur ne marquent aucunement le pas.**





En 2015, les frais de la vie courante, mensuels et récurrents, s'élèveront en moyenne à **1107.84 €** par mois, soit 0.29% de plus que l'année dernière. Les frais spécifiques de rentrée connaissent quant à eux une diminution de 12.39%, atteignant en moyenne **1227.61 €**.

Un étudiant en Île-de-France déboursa en moyenne **2551.31 €** lors de sa rentrée tandis qu'un étudiant en province dépensera en moyenne **2255.59 €**.

C'est une diminution de **6.80 %** qui attend les étudiants cette année, ramenant le coût de la rentrée en moyenne à **2 335.45 €** en 2015.

>>> Frais de la vie courante

	Région Île-de-France			Province		
	Montant 2014	Montant 2015		Montant 2014	Montant 2015	
Loyer et charges	633.60 €	622.14 €	▼ 1.81%	446.46 €	448.24 €	▲ 0.40%
Repas au RU	64.00 €	65.00 €	▲ 1.56%	64.00 €	65.00 €	▲ 1.56%
Téléphone et internet	55.00 €	55.65 €	▲ 1.18%	55.00 €	55.65 €	▲ 1.18%
Transports	114.09 €	104.21 €	▼ 8.61%	100.07 €	97.85 €	▼ 2.22 %
Loisirs	98.80 €	101.75 €	▲ 2.99%	84.70 €	88.39 €	▲ 4.36%
Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et d'entretien	317.84 €	321.98 €	▲ 1.30%	287.02€	292.45 €	▲ 1.89%
TOTAL	1 283.33 €	1 270.73 €	▼ 0.98%	1 037.25 €	1 047.58 €	▲ 1.00%

>>> Frais spécifiques de la rentrée

	Région Île-de-France			Province		
	Montant 2014	Montant 2015		Montant 2014	Montant 2015	
Droits d'inscription	184.00 €	184.00 €	▶	184.00 €	184.00 €	▶
Sécurité sociale	213.00 €	215.00 €	▲ 0.94%	213.00 €	214.00 €	▲ 0.94%
Complémentaire santé	276.00 €	279.00 €	▲ 1.09%	256.51 €	263.30 €	▲ 2.65%
Médecine préventive	5.10 €	5.10 €	▶	5.10 €	5.10 €	▶
Frais d'agence	570.24 €	300.00€	▼ 47.39 %	401.72 €	243.33 €	▼ 39.43 %
Assurance logement	67.50 €	68.00 €	▲ 0.74%	67.50 €	67.80 €	▲ 0.44%
Matériel pédagogique	221.97 €	229.48 €	▲ 3.38%	221.97 €	229.48 €	▲ 3.38%
TOTAL	1 537.81 €	1 280.58 €	▼ 9.56%	1349.80 €	1208.01€	▼ 5.51%

Diminution des frais spécifiques à la rentrée :

Le fait notoire de cette rentrée 2015 est bien la diminution significative des postes de dépenses liés directement à la rentrée. Alors qu'en 2014 les frais de rentrée représentaient en moyenne 1537.81 € en Île-de-France et 1369.29 € en province, **cette année la facture atteindra 1280,58 € en Île-de-France et 1208,01€ en province**. Cette évolution représente respectivement une diminution de 16.73 % et 10.5 %.

Stagnation globale des frais de la vie courante :

En ce qui concerne les frais de la vie courante, la FAGE constate une stagnation globale par rapport à l'indicateur publié en août 2014. L'inflation très faible participe de maintenir à niveau constant les coûts liés à l'alimentation et à la téléphonie. De plus, à l'instar de l'Île-de-France, plusieurs territoires ont choisi de diminuer le tarif de leurs abonnements « jeunes » ou « étudiant ». Enfin, l'expérimentation de l'encadrement des loyers à Paris provoque une légère diminution du coût du logement étudiant. Le loyer représentant le premier poste de dépense d'un étudiant, **la FAGE renouvelle son souhait de voir cette disposition étendue à tous les territoires**.

Progression des inégalités :

Cette année encore 24% des étudiants exerceront une activité rémunérée sans lien avec leur formation et souvent concurrente à leurs études. S'il ne se dégage pas de différence sensible entre la part d'étudiants salariés issus de catégories socio-professionnelles supérieures et celle de catégories socio-professionnelles populaires ou moyennes, la différence entre ces deux publics s'exprime dans le type d'emploi et dans les conséquences. **Un étudiant salarié issu d'une famille populaire a 71.65% de probabilité d'exercer une activité sans lien avec ses études**, dépassant souvent 12 heures par semaine, nuisant incontestablement à sa réussite.

Si les étudiants précaires sont de plus en plus touchés par le salariat contraint et sous-qualifié, ils sont aussi écartés d'un nombre de plus en plus élevé de formation. En dix ans, le nombre d'étudiants inscrits dans des formations privées a progressé de près de 4 points, passant de 14.6% à 18 % du nombre total d'étudiants. Pourtant, dans ces établissements, la part d'étudiants issus de milieux populaires n'a pas augmenté. **Les frais de scolarité de la plupart de ces établissements ont eux aussi connu une progression, parfois exponentielle**. Cette dynamique dessine dangereusement les contours d'un enseignement supérieur à deux vitesses que la FAGE dénonce.

42.25 %
réduction des frais d'agence immobilière

1.81 %
diminution des loyers moyens d'Île-de-France due à l'encadrement des loyers parisiens

20 %
Augmentation des frais d'inscriptions dans plusieurs grandes écoles



Les revendications de la FAGE pour un enseignement supérieur plus juste :

Agir pour un système d'aides sociales rénové, efficace et juste !

Revaloriser dès septembre chaque échelon des bourses du C.R.O.U.S

Revaloriser dès septembre les bourses des formations sanitaires et sociales dans chaque région, à minima à hauteur de celles du C.R.O.U.S

Étendre le nombre de bénéficiaires de l'échelon Obis, garant de l'exonération des droits d'inscriptions et d'une aide annuelle de 1000 €

Doter le réseau des oeuvres d'un budget revalorisé, notamment en faveur de la restauration et du logement



Avancer vers l'intégration universitaire des formations et l'unification du système d'enseignement supérieur

Rendre effective la disposition prévoyant la co-tutelle de chaque formation du supérieur

Favoriser la dynamique d'intégration universitaire des formations, notamment en ce qui concerne les formations sanitaires et sociales

Réunir l'ensemble des établissements et des formations au sein des regroupements



Favoriser l'accès des étudiants au logement

Généraliser l'encadrement des loyers à l'ensemble du territoire

Poursuivre la construction et la rénovation des logements sociaux du parc C.R.O.U.S

Faire respecter le seuil minimal de 25% de logements sociaux

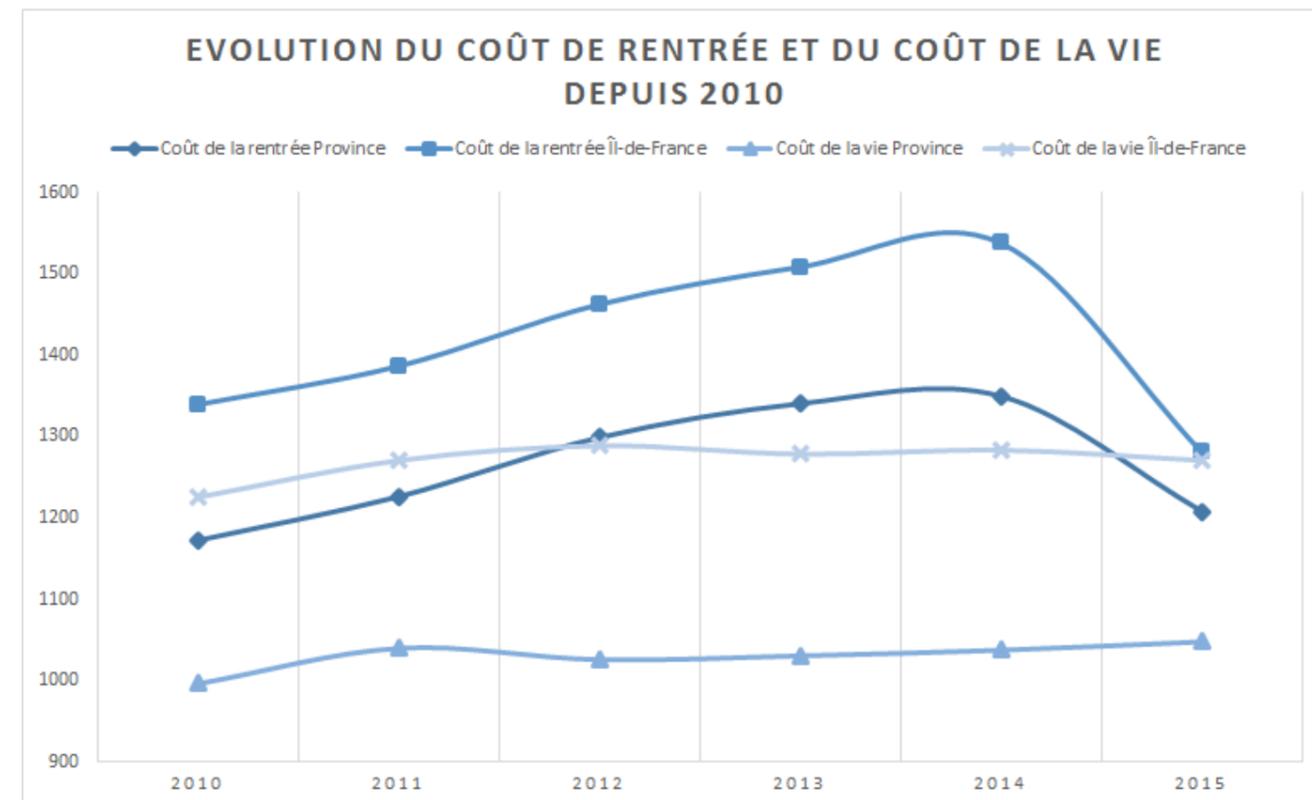
Analyse du coût de la rentrée 2015

Pour la treizième année de parution de son indicateur du coût de la rentrée étudiante, la FAGE dresse un constat en demi-teinte. Si en ce début d'année universitaire les étudiants profiteront effectivement d'une **diminution des frais liés à la rentrée**, le système d'enseignement supérieur est toujours un **terrain particulièrement propice aux inégalités sociales**, principalement en raison de l'inadéquation des aides sociales au regard des besoins réels.

Si la FAGE a été entendue par le gouvernement sur la nécessité de ne pas augmenter les frais d'inscriptions universitaires pour l'année 2015-2016, certains établissements et grandes écoles n'ont pas hésité à

acter une envolée indécente des frais d'inscriptions imposés aux étudiants. De même, de nombreuses formations non-universitaires n'ouvrent toujours pas droit à des aides sociales décentes et homogènes sur le territoire français.

Il faut tout de même souligner que l'encadrement des frais d'agence mis en place par la loi ALUR permet logiquement un allègement considérable des dépenses de rentrée. L'expérimentation de l'encadrement des loyers à Paris participe aussi de faire diminuer la moyenne du coût du logement en Île-de-France. Ce constat appuie **la demande forte de la FAGE de généraliser à tout le territoire français l'encadrement des loyers**. En effet, les dépenses liées au logement représentent toujours plus de 40% du budget d'un étudiant. Soulager les budgets étudiants ne peut s'imaginer sans un allègement des charges liées au logement.



Salariat étudiant : cercle vicieux de la précarité

Si les frais liés à l'installation, à la rentrée sont en nette diminution, **le coût de la vie, pour sa part, stagne**. Ainsi, les frais imposés aux étudiants, qui ont connu **une forte augmentation en cinq ans** ne diminuent pas significativement et ne sont pas compensés par les investissements récents dans les aides sociales, qui demeurent insuffisantes.

Ce contexte participe non seulement d'entretenir les inégalités entre étudiants, mais aussi de les renforcer. Un des terrains d'investigation témoignant le plus du développement des inégalités est le recours au salariat étudiant. En effet, si 45 % d'étudiants exercent une activité rémunérée au cours de l'année, **plus de 24% d'entre eux déclarent exercer une activité sans lien avec leur formation et souvent concurrente à leurs études**. De plus, pour les 45% d'étudiants se salariant, 51 % jugent que cette activité leur est indispensable pour vivre.

Pourtant, depuis plusieurs années, voire plusieurs décennies, une autre motivation, citée dans 69 % des cas, tend à justifier le salariat étudiant : **celle d'acquérir une expérience professionnelle**. Cette motivation prend de l'ampleur à une époque où le marché de l'emploi tourne de plus en plus le dos aux jeunes et où la pression de l'insertion professionnelle fait peser une lourde inquiétude sur tous les jeunes.

Si, selon l'OVE, la part d'étudiants exerçant une activité salariale issus de CSP supérieures et de CSP moyennes et populaires est semblable (43%), il est intéressant de se pencher sur le type d'activité exercée. En effet, alors que 40.8 % des étudiants issus d'une famille aisée exerceront une activité en lien avec leur formation, potentiellement valorisable et profitable, **71.65 % des enfants « d'ouvriers » exerceront une activité sans lien avec leurs études**, souvent sans pouvoir profiter d'aménagements d'horaires puisque ces dispositifs ne sont pas généralisés à tous les établissements.



24% des étudiants salariés exercent une activité sans lien avec leur formation et concurrente de leurs études

51% des étudiants salariés jugent leur activité indispensable pour vivre



« Étudiant en M1, je travaille 18h par semaine pendant les cours, et plus durant les périodes de vacances. Cela fait maintenant deux ans que je suis hôte de caisse dans une grande surface. N'étant pas boursier, je travaille pour aider ma famille à réduire la charge budgétaire que représentent mes études.

Grâce aux aménagements disponibles dans mon université, j'ai pu concilier mes cours et mon emploi. J'ai pu avoir une dispense d'assiduité pour les cours et rattraper les contrôles hebdomadaires que je ne pouvais faire. Réussir mes années aurait vraiment été très difficile sans ces dispositifs. »

Mohamed, étudiant en sciences à Lyon

Il convient d'ajouter à ce constat qu'il a été démontré par plusieurs études que le salariat, lorsqu'il dépasse un mi-temps et n'est pas en lien avec le secteur d'études, **augmente le risque de décrochage**. Il faut ainsi considérer le salariat étudiant comme un ensemble hétérogène de réalités. Néanmoins, chiffres à l'appui, il est impossible de nier que **la précarité**

qui pousse les étudiants les plus populaires à se salarier entraîne un cercle-vicieux sans fin. N'ayant pas accès aux activités les plus adaptées et/ou profitables, ils sont contraints de se diriger vers des emplois « sous-qualifiés », auxquels ils consacrent un temps élevé, faute de ne plus avoir de ressources pour étudier.

Type d'activité rémunérée exercée en cours d'année universitaire en fonction du sexe et de l'origine sociale

	Activités liées aux études	Activités non liées aux études											TOTAL	
		Sous-total	baby-sitter	Cours Particuliers	Animateur	Surveillant	Employé de bureau	Employé de commerce	Employé de service	Ouvrier	Enseignant	Cadre		Autre
Fils de cadres	40.8	1.8	7.3	5.1	2.6	3.6	11.3	3.8	5.0	2.6	2.3	13.9	50.2	100
Filles de cadres	35.2	13.3	6.9	5.2	2.6	4.8	12.6	2.9	1.0	1.5	1.6	11.5	64.8	100
Fils d'ouvriers	30.9	0.9	4.0	7.0	3.0	3.0	14.4	6.0	12.4	1.6	1.3	15.5	69.1	100
Filles d'ouvriers	25.8	10.7	4.0	6.4	3.8	4.3	19.6	5.8	2.8	2.0	1.1	13.9	74.2	100
Ensemble	34.5	8.0	6.1	5.6	2.9	4.1	13.8	4.1	3.9	2.3	1.7	13.1	65.6	100

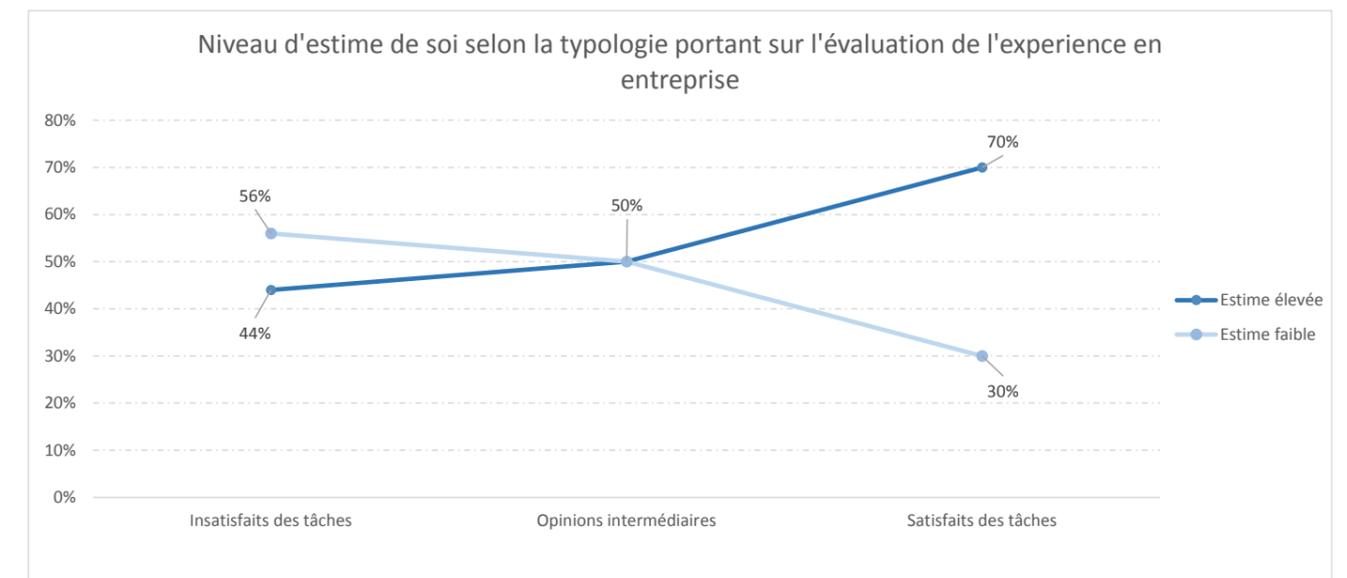
PINTO, Vanessa. A l'école du salariat, les étudiants et leurs « petits boulots ». PUF. 2014.

De plus, les étudiants salariés ne sont protégés par presque aucun droit, que ce soit dans l'entreprise ou au sein de leur établissement. **La FAGE milite pour la généralisation des régimes spéciaux d'études** permettant aux étudiants salariés de pouvoir aménager leurs horaires pour diminuer les risques de décrochage. La FAGE a récemment obtenu, par voie d'amendement, que soit ajouté au projet de loi Macron **un droit au congé de révision**, permettant aux étudiants salariés de bénéficier de cinq jours de révision dans le mois qui précède leur examen.

Les chiffres et études sur le travail étudiant démontrent deux formes d'inégalités liées à ces deux motivations citées précédemment. D'une part, un étudiant issu d'une catégorie socio-professionnelle populaire aura plus tendance à exercer une activité rémunérée sans lien avec son domaine de formation et dépassant plus souvent le mi-temps, limite au-dessus de laquelle le risque de décrochage augmente.

D'autre part, alors que la pensée selon laquelle une expérience professionnelle est un atout pour l'insertion post-cursus se généralise, les étudiants les plus précaires, occupant des emplois étudiants « sous-qualifiés » et sans lien avec leur formation, ne pourront que très difficilement en tirer profit.

Il est d'ailleurs établi que les jeunes exerçant une activité professionnelle dont les tâches sont jugées « insatisfaisantes » tant en ce qui concerne la répétitivité que le degré de responsabilité, déclarent pour 56% d'entre eux avoir **une « faible estime de soi »** (soit 26 points de plus que les jeunes jugeant leur activité satisfaisante). Ce sentiment nuit à leur projection dans leurs études et dans leur insertion sociale et professionnelle en ce qu'ils ne sont que 23% (contre 49% pour les « satisfaits ») à percevoir leur insertion professionnelle de manière positive, et 42 % (contre 61% pour les « satisfaits ») à pouvoir définir clairement leur projet professionnel.



COHEN-SCALI, Valérie. Travailler et étudier, formations pratiques et professionnelles. PUF. 2010.

Des droits et aides sociales hétérogènes et inéquités

Au moment même où la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) est promulguée, il n'est pas inutile de se pencher sur les formations du supérieur dont la gestion a été confiée, il y a plusieurs années, aux régions. En effet, lors des débats autour de la loi NOTRe, certains parlementaires ont témoigné de leur volonté de confier plus de responsabilités aux régions concernant l'enseignement supérieur.

À deux reprises, la FAGE avait fermement communiqué son opposition à toute entreprise de régionalisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. Et pour cause, au sein des formations sanitaires et sociales, dont la gestion est entièrement confiée aux régions, la FAGE constate une hétérogénéité significative des politiques publiques, notamment sur le terrain des aides sociales. Ainsi, un étudiant en formation sanitaire et sociale, considéré selon le barème de sa région comme pouvant prétendre au plus haut échelon de bourse percevra 3554 € en Corse, alors qu'il percevra 6300 € en Alsace.

De plus, si les étudiants dont les formations sont gérées par les régions, à l'instar des formations sanitaires et sociales ne bénéficient pas de garantie d'expression démocratique ou de défense des étudiants dans leurs établissements, ils ne bénéficient pas non plus automatiquement des services de culture et de santé ou des infrastructures sportives des universités.



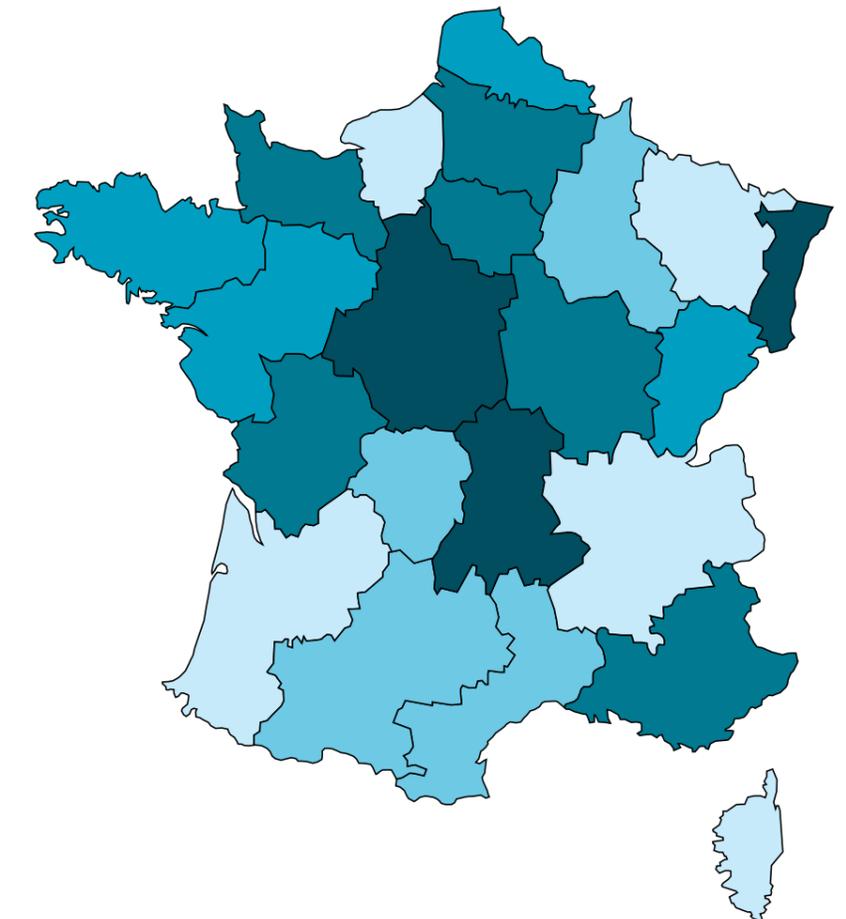
« Actuellement en fin de 4^{ème} année de sage-femme, j'ai hâte de finir mes études ma vie étudiante a été difficile à gérer financièrement. En PACES, j'étais boursière car j'étais étudiante à l'Université, mais quand je suis rentrée en école de sages-femmes, j'ai perdu ce bénéfice. Les critères d'attribution et les échelons ne dépendent plus du CROUS mais de la Région, je n'ai pas pu toucher les bourses. Mes amis de PACES qui ont continué en médecine, pharmacie ou odontologie n'ont pas eu ce problème car c'était toujours le CROUS qui gérait leur dossier social.

J'ai donc dû me débrouiller pour mes frais d'inscription, pour payer mon loyer sans retard et pour mes déplacements en stage, parfois à une centaine de kilomètres de mon logement. J'ai finalement décidé de trouver un job étudiant. Cependant, les seuls travaux compatibles avec ma formation sont ceux de nuit. Ainsi, j'ai commencé à travailler dans une boîte de nuit pendant mes périodes de cours.

Je n'ai jamais compris pourquoi le montant des bourses et les critères d'attribution n'étaient pas les mêmes qu'au CROUS, cela creuse les inégalités entre les étudiants dépendants du CROUS et ceux dépendants de la Région.»

Éléonore, étudiante en maïeutique à Nantes

Corse	3554 €
Rhône Alpes	3554 €
Haute Normandie	4000 €
Aquitaine	4019 €
Lorraine	4019 €
Languedoc Roussillon	4144 €
Champagne Ardenne	4370 €
Midi-Pyrénées	4370 €
Limousin	4465 €
Bretagne	4697 €
Nord Pas-de-Calais	4735 €
Franche-Comté	4768 €
Pays de la Loire	5060 €
PACA	5500 €
Paris Île-de-France	5500 €
Picardie	5500 €
C.R.O.U.S.	5539 €
Basse Normandie	5539 €
Bourgogne	5539 €
Poitou Charentes	5539 €
Auvergne	6048 €
Alsace	6300 €
Centre	6600 €



Cartographie des montants maximaux d'aides sociales pour les formations sanitaires et sociales

Grandes écoles : fossoyeurs de la démocratisation ?

Si les frais d'inscription universitaires ont été gelés pour l'année 2015-2016, **bon nombre d'écoles, de grandes écoles et d'écoles d'ingénieurs ont au contraire augmenté leurs tarifs** pour l'année universitaire qui arrive. Cette hausse s'inscrit d'ailleurs dans une tendance d'augmentation continue depuis plusieurs années.

N'étant pas astreints aux mêmes obligations que les universités, n'assumant pas la responsabilité de démocratisation de l'accès à la réussite qui incombe au service public d'enseignement supérieur, certains établissements, comme l'EDHEC, ont ainsi fait le choix d'augmenter de 46% leurs frais d'inscription depuis 2011.

La mise en place de ces frais d'inscriptions prohibitifs tend à entraver les tentatives de démocratisation de ces établissements. Ainsi, dans sa dernière édition, le guide Repères du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche démontre que **les étudiants issus des catégories socio-professionnelles populaires et moyennes sont systématiquement sous-représentés dans ce type d'établissement**. Dans les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité, les enfants d'ouvriers ne représentent que 2.2% des effectifs, alors qu'ils représentent 11.2% des effectifs globaux des étudiants inscrits dans une formation de l'enseignement supérieur.

Ecoles	Frais en 2011	Frais en 2015	Variation
HEC	37 500 €	40 500 €	+ 8 %
ESSEC	38 500 €	40 500 €	+ 5 %
ESCP EUROPE	32 000 €	39 000 €	+ 22 %
EM LYON	31 100 €	39 500 €	+ 27 %
EDHEC	30 850 €	45 000 €	+ 46 %
Moyenne	33 990 €	40 900 €	+ 20 %

Evolution des frais d'inscription d'un panel d'écoles. 2014.



L'indicateur FAGE du COÛT de la rentrée étudiante

Édition 2015

Comparatif

Droits d'inscriptions à l'Université et dans une école, ici l'EDHEC

€ = 1000 €



Tarif pour un parcours comprenant 3 années de licence et 2 années de master



Tarif pour un parcours comprenant 3 années d'études (niveau master)

Considérant ces constats, il est légitime de s'interroger quant à la reproduction sociale induite par ces méthodes, et par les inégalités d'accès à ce type de formations et d'établissements dans lesquels règne toujours un entre soi déconcertant.

Face à des pratiques qui tendent de plus en plus à renforcer un système d'enseignement supérieur à deux vitesses, mais surtout à induire une logique marchande du savoir, **la FAGE rappelle l'urgence d'opérer l'unification de notre système d'enseignement supérieur par l'intégration universitaire des formations.**

De plus, face à la multiplication des hausses de frais d'inscriptions et dans l'optique de renforcer un service public d'enseignement supérieur et de recherche au service de la démocratisation des savoirs, **la FAGE appelle à une réflexion de tous les acteurs et du gouvernement autour d'une redéfinition des moyens de l'ESR.**

	Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités et inactifs	Non Renseignés	Ensemble
Universités	9.2	30.6	12.7	12.2	10.4	13.2	11.7	100
Formations d'ingénieurs non universitaires	11.8	47.1	11.1	6.4	6.4	7.2	11.3	100
Ecoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	14.9	37.9	7.2	6.0	2.2	4.7	27.1	100
TOTAL	10.3	30.3	12.5	12.3	11.2	11.3	12.0	100

Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche
Statistiques – publications annuelles – Édition 2014

L'indicateur : méthodologie poste par poste

>>> L'indicateur global

L'indicateur global est obtenu par la somme des frais de vie courante et des frais spécifiques du mois de septembre. On effectue ensuite une moyenne pondérée entre les données d'Île-de-France et les données des autres régions en fonction des effectifs étudiants.



>>> Loyers et charges



Pour le poste de dépenses « Loyers et Charges », 400 loyers en Île-de-France et 100 loyers dans 33 villes de France ont été collectés. Les moyennes utilisées dans l'indicateur sont obtenues grâce à une moyenne pondérée entre les logements de moins de 14 m² (un tiers) et les logements dont la surface se situe entre 14 et 30 m² (deux-tiers).

>>> Repas RU

Le prix des repas au restaurant universitaire est obtenu en considérant qu'un étudiant prend en moyenne 20 repas au restaurant universitaire par mois. Le prix du ticket RU étant celui de l'année 2015-2016 à savoir 3,25 €.



>>> Téléphonie et Internet



Les tarifs de téléphonie et Internet pris en compte sont une moyenne parmi ceux pratiqués par les grands opérateurs, Free, Orange, SFR et Bouygues Télécom, sur leurs offres « Multipack » (téléphonie et Internet).

>>> Loisirs

Les loisirs sont issus de l'enquête conditions de vie de l'OVE (à savoir cinéma, livres, spectacle sportif, théâtre et sorties festives) auxquels s'ajoute une adhésion au service des sports de l'université et divers.



>>> Transports



Pour le transport, est pris en compte le tarif d'un abonnement étudiant en transport en commun, selon le tarif Île-de-France et selon une moyenne des abonnements dans 33 villes de France. À cela s'ajoute les allers-retours entre le domicile et le lieu d'étude dont la distance moyenne estimée par l'INSEE est de 14 km. À raison de 20 allers-retours par mois, un étudiant parcourt 560 kilomètres par an. À cette distance est appliquée le taux officiel de la SNCF qui inclut le coût du carburant et d'entretien d'un véhicule, assurance comprise ou, le cas échéant, le tarif SNCF correspondant.

>>> Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et équipement informatique

La partie alimentation est constituée d'un panier alimentaire nécessaire pour un mois en dehors des 20 repas pris au restaurant universitaire, principalement les denrées non périssables et condiments. Un ensemble vestimentaire neuf acheté à l'occasion de la rentrée, un lot de produits d'hygiène et d'entretien ainsi qu'une mensualité de remboursement d'un prêt pour acheter un ordinateur sont ajoutés.



>>> Droits d'inscription

Les droits d'inscription pris en compte sont ceux en vigueur pour un étudiant en licence à l'université.

>>> Cotisation à la sécurité sociale étudiante

Le montant de la cotisation à la sécurité sociale étudiante est fixé chaque année par arrêté.



>>> Médecine préventive universitaire

Le montant de la médecine préventive universitaire est fixé chaque année par arrêté.

>>> Complémentaire santé

Le montant de la complémentaire santé est calculé par une moyenne entre l'offre « Tous Soins » de la LMDE et les offres équivalentes des SMER.



>>> Frais d'agence immobilière

Les frais d'agence immobilière sont calculés à partir du loyer moyen pour la province et pour l'Île-de-France. Il est pris 15 % du loyer annualisé divisé par 2 puisque les frais d'agence seront répartis entre le locataire et le propriétaire.

>>> Assurance logement

L'assurance logement est une moyenne entre l'offre LMDE « studio » et les offres « studio / T1 » des SMER.



>>> Matériel pédagogique

Le poste « matériel pédagogique » est composé des articles de base nécessaires pour débiter une année universitaire. Les articles spécifiques à chaque filière ne sont pas pris en compte, vous les retrouverez dans les indicateurs proposés par les fédérations nationales de filières membres de la FAGE.

Annexe 1 : Bibliographie et références

>>> Indicateur global

◇ Avril 2015 – MENESR – Atlas régional : les effectifs étudiants en 2013 – 2014.

◇ Repères et références statistiques – édition 2014

>>> Les aides sociales étudiantes

◇ 30 juin 2014 – Communiqué de presse du MENESR relatif à la seconde étape de la réforme des bourses étudiantes à la rentrée 2014

◇ juillet 2015 – Circulaire relative aux modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux et des aides au mérite et à la mobilité internationale pour l'année 2014–2015

>>> Droits d'inscription

◇ Arrêté 2015 en attente de publication. Les chiffres se basent sur la lettre d'information du Ministère à destination des établissements.

>>> Le logement

◇ Mai 2015 – CLAMEUR – Connaître les Loyers et Analyser les Marchés sur les Espaces Urbains et Ruraux

◇ 26 mars 2014 – Publication au journal officiel de la loi ALUR

◇ 30 juillet 2014 – Communiqué de presse du Ministère du logement et de l'égalité des territoires portant sur les honoraires de location

>>> Transport

◇ Avril 2015 – SNCF – Indemnités kilométriques, paramètre de calcul du prix de base général

>>> Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et équipement informatique

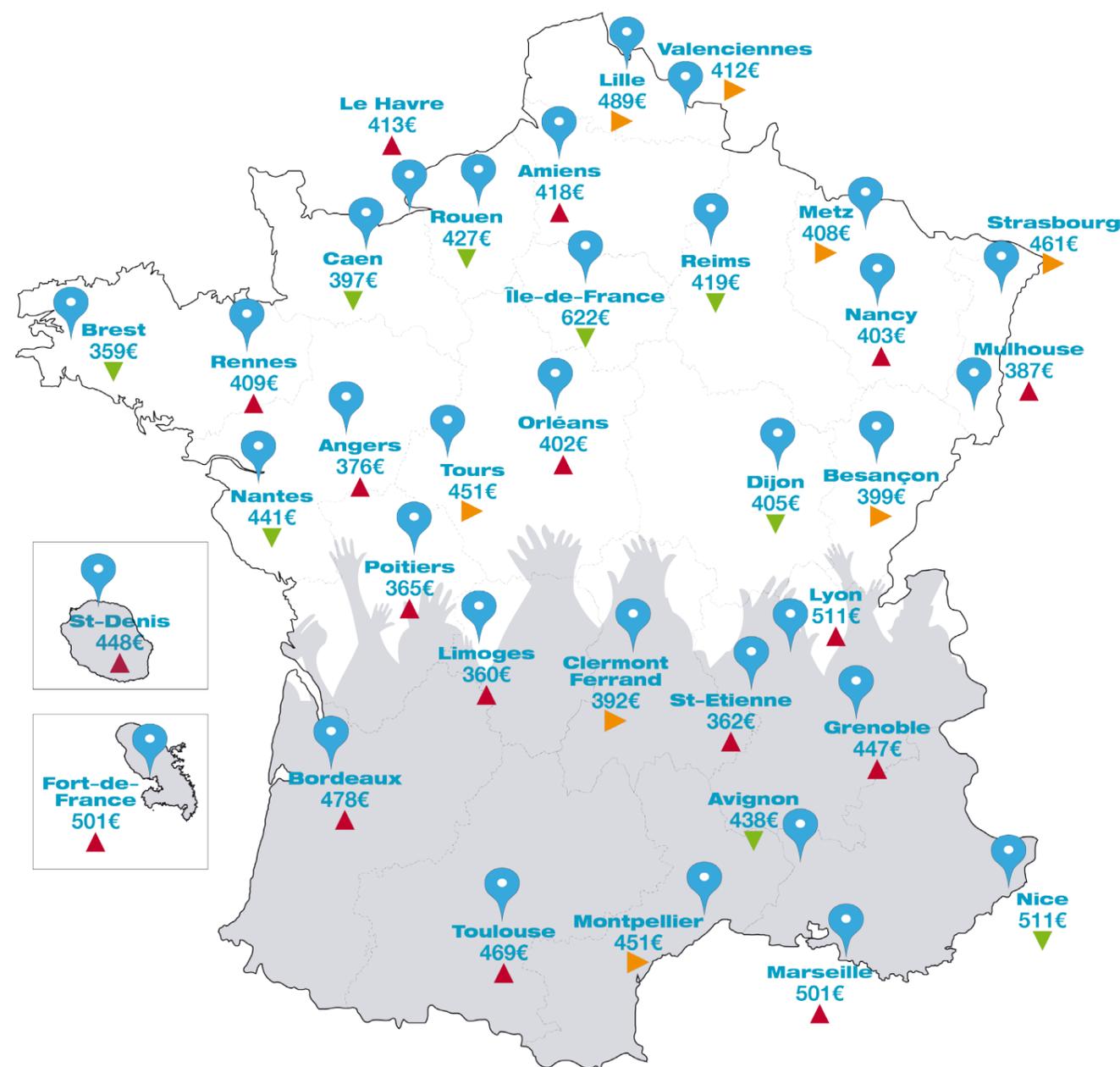
◇ Juin 2015 – INSEE – Indice des prix à la consommation, France métropolitaine

>>> Salariat Etudiant

◇ COHEN–SCALI, Valérie. Travailler et étudier, formations pratiques et professionnelles. PUF. 2010.

◇ PINTO, Vanessa. A l'école du salariat, les étudiants et leurs «petits boulots». PUF. 2014.

Annexe 2 : Cartographie du prix moyen (TTC) des loyers – (studio 20 m²)



L'INDICATEUR **FAGE** du **COÛT** de la **RENTRÉE ÉTUDIANTE**

Édition **2015**

| Qu'est-ce que la FAGE ?

La Fédération des associations générales étudiantes - FAGE - est la plus importante organisation de jeunes en France. Fondée en 1989, elle assure son fonctionnement sur le principe de la démocratie participative et regroupe près de 2000 associations et syndicats, soit environ 300 000 étudiants.

La FAGE a pour but de garantir l'égalité des droits dans le système éducatif. C'est pourquoi elle agit pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes en déployant des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. En gérant des services et des œuvres répondant aux besoins sociaux, elle est également actrice de l'innovation sociale.

La FAGE est reconnue organisation étudiante représentative par le Ministère en charge de l'enseignement supérieur. Indépendante des partis, des syndicats de salariés et des mutuelles étudiantes, elle base ses actions sur une démarche militante, humaniste et pragmatique. Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, elle est par ailleurs agréée organisation de jeunesse et d'éducation populaire par le ministère en charge de la jeunesse.

À travers la FAGE, les jeunes trouvent un formidable outil citoyen pour débattre, entreprendre des projets et prendre des responsabilités dans la société.

Alexandre LEROY
Président
06 86 63 41 44
alexandre.leroy@fage.org

Yoann CONAN
Attachée de presse
06 75 33 79 30
yoann.conan@fage.org